

# ESSOC

---

## 2

### PRINCIPES



#### LA CONFIANCE

La loi instaure le principe du droit à l'erreur, ainsi que des mesures encourageant la bienveillance de l'administration envers les citoyens.



#### LA SIMPLICITÉ

La loi introduit le principe des mesures de simplification et de dématérialisation de procédures, ainsi que l'allègement des normes.

Retrouvez bientôt sur [oups.gouv.fr](https://www.oups.gouv.fr) les erreurs et principales difficultés rencontrées par les usagers